

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
SPOKESMAN

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, August 1969

Exchange of technical information and experience in the field of nuclear energy

An agreement was recently concluded between the Commission of the European Communities and the firm of Kernkraftwerk Stade GmbH (KKS) for the exchange of information and experience in the field of nuclear power plants. This is the first agreement to be signed under the terms of Notice C 30/1 published in the Official Gazette of the European Communities, 7 March 1969.

The information to be subsequently communicated to the Commission is made available to the Member States and the firm concerned pursuant to Article 13 of the Euratom Treaty and in accordance with the procedure laid down therein. In return, the Commission employs active measures to facilitate the communication, evaluation and utilization of whatever of its various departments' experience and knowhow is relevant to the construction and operation of the 630 MWe pressurized water reactor installation.

In this connection it is worth recalling that the European Community's measures for promoting nuclear power plant construction and operation were introduced as far back as 1961 with the Programme of Participation. They were aimed, on the one hand, at encouraging nuclear power plant construction by means of financial contributions and, on the other hand, at collecting the information and experience acquired in the construction and operation of such power plants and making it accessible, in accordance with the provisions of the Euratom Treaty, to all those entitled to receive it in the Community countries. Thus Euratom contributed a total of 32,000,000 u.a. to the cost of five nuclear power plants under the Programme of Participation. The generators in question were the Garigliano (150 MWe) and Latina (200 MWe) in Italy, the joint Franco-Belgian project (266 MWe) at Chooz, Gundremmingen (237 MWe) in Italy and Dodewaard (51.50 MWe) in the Netherlands.

Exchange procedure

The Contracts of Participation provided for several methods of communicating the information and experience desired by the Commission, namely, direct transmission of technical documentation and submission of reports by the contract-holders themselves as well as by engineers seconded by the Commission and interested industrial firms and suppliers.

Similar obligations to communicate the technical knowhow in their possession were also assumed by the power plant companies which had applied for and been granted Joint Enterprise status, i.e., Linger (237 MWe) and Obrigheim (283 MWe).

The Commission has so far received 2,833 technical documents from the seven nuclear power plants. The 12 Euratom engineers seconded to these plants at one time or another for several years have compiled 595 technical reports on the construction and operation of the facilities. Many firms, institutes and utilities have availed themselves of the opportunity to send their own personnel to the plants and altogether detached for varying periods 210 engineers, from whom a further 137 reports have originated.

These figures afford only an approximate idea of the flow of information under the Contracts of Participation and from the Joint Enterprises. Apart from the technical documentation, considerable importance attaches to the direct transmission of knowhow and experience. The Commission has accordingly organized since 1962 nine general or special information meetings concerning the nuclear power plants listed above.

#### Significance of the exchange system

The results of this system to date have shown that, quite apart from the transmission of information under contract, a comprehensive, multilateral exchange of experience gained in the construction and operation of nuclear power plants is of great value to the plant operators themselves, and, more recently, has also had its repercussions on developments in the reactor industry.

As a corollary, therefore, to the policy which it initiated of exploiting and disseminating technical experience in the Community by means of Contracts of Participation and Joint Enterprises, the Commission has for some years been organizing direct voluntary exchange of experience among all present or future nuclear power plant operators. Since 1966 there have been 12 meetings of working groups and two major symposia.

The Commission notes with satisfaction that this exchange of experience has contributed and is still contributing to the avoidance or the easier elimination of faults or difficulties in nuclear power plant construction and operation. In its draft text of a new multiannual programme for Euratom, therefore, it has signified its intention of supplementing the exchange-of-experience campaign with ad hoc measures for technological development by cooperation between operators, constructors and the public authorities.

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
S P R E C H E R G R U P P E  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
S P O K E S M A N ' S   G R O U P

- 2

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, août 1969

ECHANGE DE CONNAISSANCES ET D'EXPERIENCES DANS LE DOMAINE DE  
L'ENERGIE NUCLEAIRE

Un accord portant sur l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine des centrales nucléaires est intervenu récemment entre la Commission des Communautés Européennes et la centrale nucléaire de Stade (KKS). Il s'agit du premier accord signé dans le cadre défini par la Communication C 30/1 publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes du 7 mars 1969.

Les connaissances, qui doivent être communiquées à la Commission en vertu de cet accord, sont mises à la disposition des Etats membres et des entreprises intéressées en application de l'article 13 du Traité Euratom et selon la procédure prévue par cet article. En compensation, la Commission facilite par des mesures actives la communication, l'exploitation et l'utilisation des expériences et connaissances dont disposent ses services et qui peuvent avoir une importance pour la construction et l'exploitation du réacteur à eau pressurisée de 630 MWe.

Il faut rappeler à cette occasion que l'action menée par la Communauté européenne pour promouvoir la construction et l'exploitation des centrales nucléaires a débuté dès l'année 1961 avec le programme de participation. Elle visait, d'une part, à encourager la construction de centrales nucléaires par un soutien financier, et, d'autre part, à rassembler les connaissances et expériences acquises lors de la construction et l'exploitation de ces centrales nucléaires et conformément au Traité Euratom, à les rendre accessibles à tous les ayants droit intéressés des Etats membres.

Dans le cadre du programme de participation, Euratom a aussi participé au financement de cinq centrales nucléaires pour un montant total de 32 millions d'unités de compte. Il s'agit des centrales nucléaires de Garigliano (150 MWe) et Latina (200 MWe) en Italie, du projet commun franco-belge de Chooz (266 MWe), de Gundremmingen (237 MWe) en Allemagne et de Dodewaard (51,50 MWe) aux Pays-Bas.

Modalités des échanges: Les contrats de participation prévoient différents moyens susceptibles de permettre à la Commission d'acquérir les connaissances et l'expérience souhaitées, à savoir : l'obligation pour les contractants d'adresser directement leur documentation technique à la Commission et de lui rendre compte des recherches; le détachement d'ingénieurs par la Commission ainsi que par des firmes industrielles et des entreprises chargées de l'approvisionnement.

.. / ...

De même, l'obligation de communiquer les connaissances techniques qu'elles détiennent est prévue pour les sociétés exploitantes de centrales auxquelles a été reconnu le statut d'entreprises communes ; les centrales nucléaires de Lingen (237 MWe) et d'Obrigheim (283 MWe).

Les sept centrales nucléaires ont adressé jusqu'ici 2833 documents techniques à la Commission. Les 12 ingénieurs d'Euratom, détachés auprès de ces centrales depuis plusieurs années, ont rédigé 595 rapports techniques sur la construction et le fonctionnement des installations. De nombreuses entreprises industrielles, des instituts et des sociétés distributrices d'électricité ont fait usage de la possibilité qui leur était offerte d'envoyer leur propre personnel dans les centrales; c'est ainsi qu'elles ont détaché pour des périodes plus ou moins longues 210 ingénieurs, auteurs de 137 rapports. Ces chiffres ne peuvent indiquer qu'approximativement l'importance de l'apport des informations recueillies dans le cadre des contrats de participation et des entreprises communes. Outre la documentation technique fournie par les contractants, l'acquisition directe de connaissances et d'expérience revêt une très grande importance. C'est pourquoi la Commission a organisé, depuis 1962, neuf réunions d'information - à caractère général ou particulier - au sujet des centrales nucléaires précitées.

#### Signification du système d'échanges

L'évolution de la situation à ce jour a montré qu'indépendamment de la communication de connaissances, prévue contractuellement, un vaste et multiforme échange d'expériences acquises dans la construction et l'exploitation des centrales nucléaires s'avère très précieux pour l'exploitant lui-même et, en fin de compte, influe également sur le développement de l'industrie nucléaire.

C'est pourquoi la Commission, continuant logiquement dans la voie entamée par elle avec les contrats de participation et les entreprises communes et consistant à mettre en valeur et à rendre disponible le potentiel de connaissances techniques existant dans la Communauté, a organisé, depuis quelques années, un échange direct et libre de connaissances acquises par tous les exploitants de centrale nucléaire intéressés, actuels ou à venir. De 1966 à ce jour les groupes de travail précités se sont réunis douze fois, et deux symposiums ont eu lieu. La Commission constate avec satisfaction que cet échange de connaissances des exploitants de centrales nucléaires a contribué et contribue encore à éviter ou à surmonter aisément les perturbations ou les difficultés survenant lors de la construction et de l'exploitation des installations. Aussi a-t-elle exprimé dans son projet de programme pluriannuel l'intention de compléter cette action d'échange en adoptant des mesures de développement technologique, qui seront concertées entre les exploitants, les constructeurs et les pouvoirs publics.